

# LETTRE A UN JEUNE DÉPUTÉ

**V**OUS êtes, monsieur le jeune député, impatient de briller et de vous faire connaître.

Vous avez trente-cinq ou trente-huit ans, de l'audace, des électrices et — du moins je l'espère — des enfants. Pourquoi des enfants ? Parce qu'ils seront utiles au dessin que timidement je forme pour vous rendre à la fois populaire — ce qui n'est pas si courant — et utile — ce qui l'est moins encore.

Peut-être avez-vous entendu parler d'une loi du 31 juillet 1920 ? Sans doute êtes-vous déjà tombé vous-même sous le coup de cette loi et, si vous ne la connaissez pas par son nom, il est peu probable que son contenu vous soit étranger.

Les articles un et deux visent à punir tentatives d'avortement et intention de provoquer l'avortement. Son efficacité n'est plus à démontrer. Là où les médecins comptent 800.000 cas par an, les tribunaux en ont connu 2.022 en 1947.

Serez-vous d'accord pour considérer qu'une loi à laquelle échappent 40.000 pour cent coupables n'est pas une loi bien faite ?

Il faut se rappeler comment elle fut votée, dans l'improvisation d'une séance où la question n'était pas inscrite à l'ordre du jour, par des hommes accusés de « toucher de l'argent boche » lorsqu'ils prétendaient s'y opposer. En effet, elle répondait — mal, mais elle répondait — à une inquiétude légitime : la natalité qui, au lendemain de la guerre, menaçait la France (1).

**L**ES articles trois et quatre de la même loi punissent la propagande anticonceptionnelle sous toutes ses formes.

C'est-à-dire que si, mariant votre jeune frère, vous lui avez dit : « Et puis débrouille-toi pour ne pas avoir d'enfants avant un ou deux ans... »

Vous vous êtes rendu coupable et relevez des tribunaux.

Ces dispositions de la loi ont été, contrairement aux précédentes, suivies de vastes effets.

L'absence de propagande a été si totalement respectée que, faute de pouvoir éviter de donner la vie, dix millions de

Françaises — selon l'évaluation du professeur Péquignot — ont pratiqué délibérément l'assassinat clandestin (2).

Fallait-il mal les connaître pour imaginer qu'elles céderaient à la crainte !

Les femmes tremblent rarement pour elles. Quand elles

par  
**Françoise GIROUD**

imaginent la vie à laquelle elles risquent de condamner un enfant non souhaité, elles n'ont aucune peine à préférer le risque de leur propre condamnation.

Mais ce qui explique la désignation des Françaises devant une législation qui les contraint au plus morne des crimes, c'est l'ignorance où elles sont demeurées des moyens modernes contraceptifs, non seulement diffusés, mais recommandés en Scandinavie, en Angleterre, aux Etats-Unis.

Beaucoup en sont arrivées à considérer l'avortement comme une fatalité inhérente à la condition féminine.

On se communique des adresses comme s'il s'agissait d'une couturière. On n'en fait pas un drame. On a honte, on a mal, on a peur. Quoi ! C'est le sort commun.

**V**OUS qui prétendez, monsieur le député, représenter le peuple, vous ne pouvez pas ignorer ce qui se passe aujourd'hui à tous les échelons de la société, y compris dans les plus respectables foyers où les plus respectables auteurs des plus respectables ouvrages sur la famille tentent discrètement de répandre l'usage de la fameuse méthode Ogino-Knaus, activité qui devrait les conduire tout droit en correctionnelle, si l'on prenait la loi au pied de la lettre.

Tout cela est fort désagréable à évoquer, je le reconnais. Je n'y tiens pas plus que vous, monsieur le député.

Mais à quoi servirions-nous,

vous et moi, si convaincus de plaider une bonne cause et disposant d'une tribune pour la défendre, nous nous abstentions d'en user ?

**L**ES risques, en vérité, sont limités.

La crainte d'une inculpation toujours possible justifie peut-être ceux qui, informés, se taisent. Mais ne jouissez-vous pas de l'immunité parlementaire ?

Le souci de ne pas offenser à la morale chrétienne ? Il est infiniment respectable. Pour ma part, j'en refuse l'alibi. Le conflit si douloureux qu'arbitre, sur ce point précis, les véritables ménages chrétiens ne saurait être tranché par les dispositions du Code civil.

La peur des maîtres occultes qui règnent sur l'Assemblée ? Je vous propose, monsieur le député, cette perle rare : une prise de position qui va dans le sens de l'intérêt général sans léser le moindre intérêt particulier, un projet de loi qui imposerait à l'avortement, autoriserait l'usage et la diffusion des méthodes contraceptives admises, par exemple, dans les pays anglo-saxons.

L'opinion publique ? Elle est toujours en avance sur ceux qui prétendent la respecter.

— Voilà, direz-vous, bien de la véhémence, au sujet d'un problème qui n'est pas plus urgent aujourd'hui qu'il ne l'était hier, qu'il ne le sera demain. Et puis la famille, les enfants, l'hygiène... Je ne suis pas compétent. Vous devriez en parler à...

Le dites-vous ? Alors tout est perdu. Vous êtes déjà un vieux député.

Mais ceux qui n'auront pas le courage de dire « oui » auront-ils le courage de dire « non » ?

F. G.

(1) L'ouvrage de M. Jacques Derogy, « Des enfants malgré nous », auquel j'emprunte ces précisions, indique que de 1920 à 1940 la courbe des naissances n'a néanmoins cessé de s'effondrer, le taux tombant de 21 naissances pour 1.000 habitants à 13.

(2) Professeur Henri Péquignot : « Simples remarques sur l'avortement ». Archives de Médecine sociale (mars 1945).

(Copyright L'Express.)

Pour la première fois en France

# Un médecin a ouvert le cœur d'un enfant pendant 30 minutes

**P**OUR la première fois en France, une intervention à cœur ouvert a été réussie avec la technique de la circulation extracorporelle.

Cette opération a été réussie au centre chirurgical Marie-Lannelongue, à Paris, chez une petite fille de 4 ans et demi atteinte de communication interventriculaire.

## La faillite de la banque de Monaco Concordat conclu

**L**E bilan de la faillite de la Société monégasque de banque et de métaux précieux atteint 4.825.942.175 francs.

L'assemblée générale des actionnaires, réunie hier, a proposé à la masse des créanciers un concordat qui stipule que les créanciers chirographaires seront désintéressés intégralement sans intérêts, à raison de 10 % de leur créance dans les soixante-dix jours à venir, à compter du moment où leur demande d'homologation du concordat aura acquis force de chose jugée. Le solde leur sera réglé en quinze parts égales, dont la première sera versée un an après leur demande d'homologation.

De son côté, le gouvernement princier a affirmé sa volonté de rembourser en totalité les dépôts en or et titres dans un délai de trois mois.

Les propositions concordataires ont été acceptées par 193 voix contre 8 et 11 abstentions.

M. Michelson avait préconisé le rejet du concordat. Selon lui, il était possible, par la réalisation de l'actif d'Images et Son, de désintéresser totalement tous les créanciers dans un très bref délai.

M. Michelson avait argué également que « la Société Images et Son avait la concession de la Société sarroise de radio et de télévision Europe N° 1. En cas de résiliation de cette concession, il était prévu qu'il serait versé à la société concessionnaire une indemnité de l'ordre de 15 milliards, dont 45 % iraient à la Société monégasque de banque et de métaux précieux ». L'exposé de cette thèse a soulevé de très vives protestations et n'a, finalement, pas été pris en considération.

## 3 Américains « pipaient » les dés à Monte-Carlo

NICE.

**T**ROIS Américains, Gaton Lee, 60 ans, Philippe Aggi, 37 ans, et Ralph Schaker, 40 ans, utilisaient des dés truqués pour jouer au « craps » au casino de Monte-Carlo.

Pour appâter le jeu, ils avaient perdu 6 millions dimanche. En revanche, lundi, ils gagnaient 30 millions, mais, au cours de la partie, un surveillant remarqua leurs dés truqués.

Les trois tricheurs, qui habitent à Los Angeles, se trouvaient en Principauté de Monaco depuis quelques jours.

## Les assassins du médecin de Houilles arrêtés

Les brigades d'Homécourt et de Joux ont arrêté hier, dans un hôtel d'Homécourt, les meurtriers du docteur Jules Aron-Forest et de sa femme, âgés de 81 et de 73 ans. Ce sont trois jeunes gens, Charles Bregand, 18 ans, René Delville, 23 ans, et une jeune fille de 19 ans.

Les deux vieillards avaient été tués à coups de matraque et avec un pistolet 22 long rifle. Un million leur avait été volé.

Un attirail de cambrioleur a été découvert dans la chambre des assassins.

## LOTERIE NATIONALE TIRAGE DE LA 7<sup>e</sup> TRANCHE

LES BILLETTS DONT LE NUMERO SE TERMINE PAR

LES BILLETTS DONT LE NUMERO SE TERMINE PAR	JAGNENT
0	
0.060	40.000
85.030	1.000.000
62.340	1.000.000
75.020	1.000.000
27.260 Gr. I	25.000.000
Autr. gr.	2.500.000
1	
4.141	40.000
11.491	200.000
58.771	1.000.000
44.671	1.000.000
2	
332	2.000
622	12.000
20.492	30.000
50.482	200.000
21.392	250.000
3	
23	4.000
33	4.000
2.413	40.000
67.013	200.000
4	
74	5.000
4.734	100.000
7.974	150.000
19.784	250.000
5	
05	6.000
7.795	40.000
4.935	50.000
70.495	200.000
72.815	200.000
09.035	1.000.000
6	
26	4.000
06.276 Gr. III	5.000.000
Autr. gr.	500.000
09.826 Gr. I	10.000.000
Autr. gr.	1.000.000
7	
07	4.000
707	15.000
307	25.000
4.657	40.000
50.667	200.000
8	
8	2.000
4.928	100.000
27.898	200.000
46.288	200.000
83.798	600.000
9	
509	12.000
8.599	40.000
4.459	50.000
84.679	200.000
76.709	400.000
29.299	1.000.000

Le prochain tirage, tranche spéciale des « Gros Lots », aura lieu le mercredi 29 février, à 20 h. 30, à Paris (« Alhambra » cinéma-music-hall).

## Six voleurs de voitures (de 15 à 20 ans) sont arrêtés

PARIS. — Trois jeunes gens qui avaient volé sept voitures dans la capitale, Charles Lucien, 20 ans, Michel Garnier, 19 ans, et Claude Trochet, 18 ans, ont été arrêtés hier après une poursuite, digne d'un film américain, dans les rues de Paris.

Les motocyclistes de la préfecture de police qui les avaient pris en chasse ont fait usage de leurs armes. Les chauffards avaient essayé de les renverser avec leur auto, rue de la Roquette.

Ils ont été envoyés au dépôt, après avoir avoué qu'ils dérobaient les voitures pour accompagner leurs amies au bal.

Plus précoces qu'eux, trois adolescents de Fontainebleau, âgés de 15, 16 et 17 ans, s'amusaient aux mêmes jeux et ont été arrêtés par la police bellifontaine.

DIMANCHE 26 FÉVRIER à 10 heures

SALLE DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE HOTEL DE VILLE

UN CITOYEN VIGILANT : ALAIN

Une conférence de Charles HOURIEZ

Secrétaire général de la Fédération du Nord de la Ligue des Droits de l'Homme.

## U.N.E.F. : appel au calme

L'Union des étudiants algériens (français), qui vient d'être fondée à Paris (250 membres sur les 1.400 étudiants d'origine française inscrits dans les facultés) a demandé l'interdiction du meeting prévu ce soir à la Mutualité par le Comité anticolonialiste du Quartier Latin. Elle envisage de contre-manifester dans le cas où l'interdiction ne serait pas obtenue.

L'U.N.E.F. a mis en garde les étudiants contre ces manifestations et les a invités à garder le plus grand calme.

## Des commerçants indéliçats étaient rançonnés

PARIS.

A la suite d'une plainte déposée par une commerçante parisienne, les policiers de la Sûreté nationale ont mis fin à l'activité d'une bande d'escrocs, Hofman, Garguilo, Juin, Frey et Frémot, qui rançonnaient des commerçants dont la comptabilité était irrégulièrement tenue.

Ils ont été inculpés et écroués.

Lecteurs de L'EXPRESS utilisez aussi ses Petites Annonces.

Demain : **FRANÇOIS MAURIAC**

Sans voiture ! Tristes vacances... **EUROPCARS**

dans toute la France tous sans chauffeur  
RESERVATION Paris - 48, Av. Kléber Tél. PAS 83.22